



L'Aide au Logement

Version - Février 2025

Économisez jusqu'à 100€ par mois

Si vous avez moins de 30 ans et que vous suivez une formation en alternance, Action Logement propose une aide au logement pour les étudiants en formation professionnelle.

A hauteur de 100€ par mois, cette aide prendra ainsi en charge une partie de votre loyer !

Qui peut prétendre à cette offre ?

Pour bénéficier de cette offre, il faut simplement :

- Avoir moins de 30 ans
- Être en alternance au sein du secteur privé (non agricole)
- et être en contrat de de professionnalisation ou d'apprentissage

La demande doit être faite dans les 6 mois après avoir démarré le cycle de formation

C'est simple, rapide et bien appréciable pour les jeunes qui ne touchent pas de sommes astronomiques, permettant ainsi d'arrondir les fins de mois !

Pour plus d'information, nous vous invitons à vous rendre sur le [site officiel](#)